

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1199

19 juin 2009

SOMMAIRE

Accero Canada Holdings S. à r.l.	57550	Ivernest S.A.	57543
Accero S. à r.l.	57533	JAPI	57534
Advisory & Finance S.A.	57537	Joint Bulk Investors S.A.	57534
Aida Holdings S.à r.l.	57551	KEBT Europe, Luxembourg Branch	57536
Alchimie Capital S.A.	57530	Lux Star International S.à r.l.	57540
Amenoffice S.A.	57531	Mansura Luxembourg Holding S.à r.l.	57542
Arbel International Holding S.A.	57530	Morgan Stanley Alzette S. à r.l.	57543
Argos Soditic Partners S.A.	57535	Morgan Stanley Global Emerging Markets Holdings Lux S.à r.l.	57534
Association Internationale Sukyo Mahikari A.s.b.l.	57546	Nixxis Group S.A.	57537
Aurelia Capital	57539	Nixxis International S.A.	57538
Aviapartner LH2 S.à r.l.	57536	Norit Alpha S.à r.l.	57507
Aviapartner LH3 S.à r.l.	57537	Parfinance S.C.A. - SPF	57535
Axel Finance S.A.	57548	Pegaso Finance S.à r.l.	57545
B&C HoldCo S.à r.l.	57550	Plymouth HoldCo S.à r.l.	57507
Black & Decker Limited S.à r.l.	57534	Quinlan Private Golub (Luxembourg) S.à. r.l.	57538
Caesar Finance 1999 S.A.	57539	Rhea	57549
Cantac S.A.	57544	Rordi Holding S.A.	57530
Dennemeyer & Co S.à r.l.	57541	Roseville Invest S.A.	57542
Everest Investment Group	57506	Sitaro S.A.	57549
Global Garden Products C S.à r.l.	57535	S.P.F. Vervalo S.A.	57529
Granite Fin S.A.	57545	Spinrite Luxco S.à r.l.	57506
GS Lux Debt Holdings IV S.à r.l.	57551	Surassur	57550
H2O LuxCo S.à r.l.	57539	Sustainable Energy Solutions S.à r.l.	57544
Hartwig & Kentner Holding S.A.	57538	Taylor S.A., SPF	57536
H.B.A. Holding S.A.	57546	TCV Luxembourg S.à r.l.	57535
Henkel Re S.A.	57546	TFAL Investments	57506
ifb Lux-Audit S.à r.l.	57540	TipSoft S.A.	57541
Immobilien Logistik	57535	Triplas Synthetic CDO S.A.	57548
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent soixante-septième (467.) S.e.c.s.	57531	Tunistex S.A.	57542
Inspicio S. à r.l.	57547	Vietnam Resource Investments S.à r.l. ...	57549
International Finance Development Com- pany	57543	WP III Investments S.à r.l.	57540
		WP XIII Investments S.à r.l.	57541

Spinrite Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.868.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Eric VANDERKERKEN, gérant, a été modifiée du 73, côte d'Eich L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Johan DEJANS, gérant, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009068294/19.

(090080555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Everest Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 124.433.

Extrait des résolutions écrites de l'unique actionnaire datées du 21 avril 2009

Il résulte des résolutions écrites de l'unique actionnaire datées du 21 avril 2009 que:

L'actionnaire a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 4, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009068297/15.

(090080816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

TFAL Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.915.

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/04/2009

Le 21/04/2009 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société "TFAL Investments" S.A.H.

Sont présents:

Toutes les actions de la société "TFAL Investments" S.A.H. sont représentées de sorte que l'Assemblée est apte à délibérer.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Démission de Monsieur Pancho VANHEES du poste d'administrateur et du poste d'administrateur délégué;
2. Démission de la société "GO FAST SPORTS IP HOLDING" Sàrl, anciennement sous la dénomination "CRYSTAL CLEAR MANAGEMENT" Sàrl du poste d'administrateur;
3. Nomination de la société "PASARELA" S.A. en tant qu'administrateur délégué;
4. Modification de la dénomination du Commissaire,

Les décisions prises sont les suivantes:

L'Assemblée décide:

1. D'accepter la démission de Monsieur Pancho VANHEES, né le 22/07/1972 à Bree (Belgique), demeurant au 45, Watermolenstraat, B-3650 Dilsen-Stokkem (Belgique) en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la société "TFAL Investments" S.A.H.

2. D'accepter la démission de la société "GO FAST SPORTS IP HOLDING" Sàrl, anciennement sous la dénomination "CRYSTAL CLEAR MANAGEMENT" Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 128.942, en tant qu'administrateur de la société "TFAL Investments" S.A.H.

3. D'accepter la nomination de la société "PASARELA" S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 125.060, en tant qu'administrateur délégué de la société "TFAL Investments" S.A.H.

4. D'accepter la modification de la dénomination sociale du Commissaire "DUNE Sàrl" en "DUNE EXPERTISES" Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110.593.

Aucune décision ne sera valable si elle n'a pas été prise sur le sol du Grand-Duché de Luxembourg.

Ces décisions sortent leur effet à la date du 21/04/2009.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2009068527/38.

(090080391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009068409/239/12.

(090080372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Norit Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Norit Alpha S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th April, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1358 of 4th July, 2007.

The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 18th December 2008, published in the Mémorial, number 188 of 28 January 2009.

The meeting was presided by Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Laetitia Chaniol, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list that all outstanding twenty-two million seven hundred thousand (22,700,000) ordinary shares and one hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class I Preferred Shares representing 100% of the issued share capital of twenty-two million eight hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six Euro (€22,887,166) are duly represented at this meeting.

II) The shareholders represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The items on which resolutions are to be passed is as follows:

(A) Decision that all agenda items are interrelated and can only be passed one with the other;

(B) Renaming of Class I Preferred Shares into Class A Preferred Shares and consequential amendment of the articles of association as set forth in the amended and restated articles of association under item (F) below (the "A&R Articles");

(C) Creation of a new class of Shares, namely Class B Preferred Shares and determination of the rights and obligations of such Class B Preferred Shares as set forth in the A&R Articles below; acknowledgement of the ranking provisions of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares and the Ordinary Shares in the A&R Articles;

(D) Increase of the issued share capital by an amount of three million three hundred sixty-two thousand seven hundred forty-five (€ 3,362,745) by the issue of (i) three million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three (3,333,333) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (€ 1) and a total subscription price of five million Euro (€ 5,000,000) and (ii) twenty-nine thousand four hundred and twelve (29,412) Class B Preferred Shares with a nominal value of one euro (€ 1) and a subscription price of one hundred seventy euro (€ 170) per share (being a total of five million forty Euro (€ 5,000,040) to the subscribers (the "Subscribers") set forth below, allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares to the capital, an amount equal to 10% thereof to the legal reserve and any balance to the distributable share premium:

Subscriber	Class of Shares	Number of Shares
Norit S.à r.l.	Ordinary	2,470,617
Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited	Ordinary	217,898
Norit II BV	Ordinary	440,989
Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II	Ordinary	203,829
TOTAL Ordinary	Ordinary	3,333,333
Norit S.à r.l.	Class B Preferred	27,028
Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited	Class B Preferred	2,384
TOTAL CLASS B PREFERRED	Class B Preferred	29,412
Total shares	/	3,362,745

(E) Authorisation and approval of further issues of Class B Preferred Shares with such rights as set forth in the A&R Articles, up to a total number of two hundred and sixty-four thousand seven hundred and five (264,705) Class B Preferred Shares (in one or more tranches) for a subscription price per Class B Preferred Share of no less than one hundred seventy Euro (€ 170) within a period ending on 31st December 2010 to Norit S.à r.l. and/or Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited upon the subscription to such Class B Preferred Shares by Norit S.à r.l. and /or Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited (if any) and payment of the subscription price per Class B Preferred Share subscribed;

(F) Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form of the A&R Articles attached to the proxies, in order to inter alia provide for the amendments further to the agenda items above (and in particular without limitation article 5 of the share capital, article 19 on distributions and the ranking of the Shares, article 20 on winding up, and article 22 definitions) all as set forth in the A&R Articles.

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved that all agenda items are interrelated and can only be passed one with the other.

Second resolution

The meeting resolved to rename the Class I Preferred Shares into Class A Preferred Shares and to consequentially amend the articles of association as set forth in the A&R Articles of the Company resolved upon under the fifth resolution.

The meeting resolved to create a new class of Shares, namely Class B Preferred Shares and to determine the rights and obligations of such Class B Preferred Shares as set forth in the A&R Articles below. The meeting acknowledged the ranking provisions of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares and the Ordinary Shares in the A&R Articles.

Third resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of three million three hundred sixty-two thousand seven hundred forty-five (€ 3,362,745) by the issue of (i) three million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three (3,333,333) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (€ 1) and a total subscription price of five million Euro (€ 5,000,000) and (ii) twenty-nine thousand four hundred and twelve (29,412) Class B Preferred Shares with a nominal value of one euro (€ 1) and a subscription price of one hundred seventy euro (€ 170) per share (being a total of five million forty Euro (€ 5,000,040)) to the Subscribers set forth below, out of which an amount equal to the nominal value of the new shares is allocated to the capital, an amount equal to 10% thereof to the legal reserve and the balance to the distributable share premium.

Subscriber	Class of Shares	Number of Shares
------------	-----------------	------------------

Norit S.à r.l.	Ordinary	2,470,617
Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited	Ordinary	217,898
Norit II BV	Ordinary	440,989
Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II	Ordinary	203,829
TOTAL Ordinary	Ordinary	3,333,333
Norit S.à r.l.	Class B Preferred	27,028
Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited	Class B Preferred	2,384
TOTAL CLASS B PREFERRED	Class B Preferred	29,412
Total shares	/	3,362,745

Thereupon the Subscribers, all represented by Mr Ralph Beyer, prenamed, subscribed to the new Ordinary Shares and Class B Preferred Shares as and in the proportion set out hereabove.

The total subscription price of ten million and forty Euro (€ 10,000,040) for the new Ordinary Shares and Class B Preferred Shares issued has been fully paid in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting further resolved to authorise and approve further issues of Class B Preferred Shares with such rights as set forth in the A&R Articles, up to a total number of two hundred and sixty-four thousand seven hundred and five (264,705) Class B Preferred Shares (in one or more tranches) for a subscription price per Class B Preferred Share of no less than one hundred seventy Euro (€ 170) within a period ending on 31st December 2010 to Norit S.à r.l. and /or Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited upon the subscription to such Class B Preferred Shares by Norit S.à r.l. and/or Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited (if any) and payment of the subscription price per Class B Preferred Share subscribed.

Fifth resolution

The meeting finally resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to inter alia provide for the amendments pursuant to the resolutions here above (and in particular without limitation article 5 of the share capital, article 19 on distributions and the ranking of the Shares, article 20 on winding up, and article 22 definitions) all as set forth in the A&R Articles, so as to read as follows:

Art. 1. Establishment, Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Norit Alpha S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-six million two hundred forty nine thousand nine hundred eleven Euro (€ 26,249,911) represented by (i) twenty-six million thirty three thousand three hundred thirty three (26,033,333) Ordinary Shares, (ii) one hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty six (187,166) Class A Preferred Shares and twenty-nine thousand four hundred and twelve (29,412) Class B Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€ 1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Sole Manager, Board of Managers.

6.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board") up to five (5) members appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a "Manager" or a "Board Member") need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders pursuant to the provisions of articles 6.3, and 6.4. (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this Article.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant 0 which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time and any Manager replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders.

6.3 Subject to article 6.4, the Board of Managers shall always be composed so that:

6.3.1 up to three (3) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by a DH Majority (such Board Members referred to as "DH Managers" or the "DH Board Members"), and

6.3.2 up to two (2) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates, proposed by the Management Representative provided that such candidates are Management Candidates (such Board Member referred to as "Management Manager" or the "Management Board Member").

6.4 The DH Majority and the Management Representative, respectively, may waive (in part or in full), for such period of time as the relevant Shareholders may determine, the right of the relevant Shareholders to propose candidates for Board elections as provided for herein. In the event the DH Majority or the Management Representative, respectively, decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall within one (1) month of receipt of such notice proceed to convening of a General Meeting of Shareholders for the election of Board Members as appropriate.

In the event the Management Representative does not provide for a list of candidates as provided for in article 6.3. within 10 days after having been requested to do so by the Company, the Management Representative (and to the extent relevant, the Management Shareholders) shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In the event of any such waiver (whether express or deemed) the General Meeting of Shareholders may determine the number of the Board Members accordingly or freely choose such Board Members.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Managers may elect a chairman among the DH Managers.

7.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting and if such majority includes at least a majority of the DH Managers (present or represented) and one (1) Management Board Member (present or represented). In the event such quorum is not reached within one hour of the time set for the meeting, the Board meeting shall be reconvened at a date not less than seven (7) days after the date of the adjourned meeting (unless all Board Members in office agree to a shorter period) and a second Board meeting be held in which case the Board of Managers can validly deliberate, act and resolve if a majority of Managers is present or represented, such majority to include however always at least two (2) DH Managers and, if the reason the first meeting was not quorated was because not sufficient DH Board Members were present or represented, one (1) Management Board Member.

7.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Board Members with at least five (5) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.4 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved

and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

7.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Managers, at least one of which must be a DH Manager or as may be resolved at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Managers at least one of which needs to be a DH Manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures.

8.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-a-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members one of which at least must always be a DH Board Member of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Board Members (including by way of representation) at least one of which must always be a DH Board Member.

Art. 9. Board Indemnification.

9.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract

or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Shareholder Meetings, Shareholder Resolutions.

11.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

11.2 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.3 Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.4 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

11.5 (i) Decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 12. Transfer of Shares.

12.1 Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out in the present Articles may be waived by Shareholders representing at least 75% of the Shares issued in the Company.

12.2 Except as otherwise specifically set out in these Articles of Incorporation, any Transfers of Shares (between Shareholders or to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders")) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any recognition or inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

12.3 Transfers of Shares shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company (except for Transfers between or to any DH Shareholders, and in any case subject to the provisions of article 12.1).

12.4 Any Transfer of Shares shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation and in particular 0, 0, 0 and 0, be subject to the Transferee in each case, in the event a Shareholder Arrangement (if any) exists at that time, becoming a party to such arrangement.

12.5 Except as expressly approved by a DH Majority, the Shares may not be subject to, and no Shareholder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Shares of the Company.

12.6 Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including the creation of Security Interest) in violation of the present Articles shall be null and void and shall not be recognised by the Company. Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including Security Interest) in violation of the present Articles shall trigger such consequences as may be set forth in a Shareholder Arrangement (if any) including the right to DHN (or a party nominated by it) to be transferred the relevant Shares held by the Management Shareholder at the Issue Price.

Art. 13. Transfers by Management Shareholder.

13.1 Following any Management Shareholder (or as the case may be Management Holder) who has an interest in Shares by virtue of his employment having been given notice of termination or ceasing for any reason to be employed by any Group Member of the Company without remaining or becoming an employee of any other Group Member of the Company (a "Ceasing Employee"), the relevant Management Shareholder shall, unless otherwise agreed by a DH Majority and the relevant Management Holder, be deemed within a fifteen (15) day period from the earlier of the date of cessation or the date of notice of termination to give a Transfer Notice at the amount determined under Article 13.4 below in respect of all his Shares (in case the Management Shareholder is a Ceasing Employee) or (in case the Ceasing Employee is a Management Holder) that proportion of the Shares the Management Shareholder holds for or in relation to the relevant Management Holder.

13.2 If at any time any Person (whether or not a Management Holder or Management Shareholder) ceases for whatever reason to be a director or employee of any Group Member (also a "Ceasing Employee") and at any time thereafter

becomes the holder of Shares (or any rights or interest therein) in the Company by virtue of any rights of interests acquired by him whilst he was such director or employee, he (or as the case may be the relevant Management Shareholder holding the relevant Shares) shall thereupon be bound and shall be deemed to give a Transfer Notice in respect of the Shares (or rights or interests therein) in the amount determined under Article 13.4.

13.3 Subject to Article 13.4, on receipt (or deemed receipt) by the Company of a Transfer Notice pursuant to Article 13.1 and Article 13.2 above the Company shall be entitled to allocate the Shares for Sale (or as the case may be the rights or interest therein) at the price referred to in Article 13.4:

13.3.1 to a person or persons, if any, replacing (directly or indirectly) the Ceasing Employee as an employee or director of the Group (or a Management Shareholder if such person acquires an interest therein) provided that such replacement is found within 60 days of the date of the Transfer Notice;

13.3.2 to a trust or scheme which will hold such Shares or rights therein as the case may be for the benefit of a replacement manager or the employees with the agreement of a DH Majority.

13.4 The amount at which any Shares (or rights or interest therein) shall be offered under this 0 shall be:

13.4.1 in the case of a Ceasing Employee who dies or one who retires for reasons of incapacity or retirement at a normal retirement age, or in circumstances where the Board has agreed that such Ceasing Employee has given full and faithful service to the Group Member and is leaving a Group Member through no fault on his part on the expiration of a period of notice properly given by such Ceasing Employee, or such Ceasing Employee has been made redundant by the Group Member as the result of a material reconstruction of a significant part of the business of the Group Member or disposal of a Group Member or part of the business of the Group Member in which he was employed or is a person whom the Board, with the prior written approval of a DH Majority, has agreed to treat as a good leaver (a "Good Leaver"), in case of the Ordinary Shares, the Fair Value thereof or, if higher, the Issue Price and in case of the Class A Preferred Shares, the Preferred Fair Value;

13.4.2 in any other case of a Ceasing Employee (a "Bad Leaver") in respect of the Class A Preferred Shares, the Preferred Fair Value and with respect to the Ordinary Shares at the following amounts or such higher amount (not being in excess of the Fair Value thereof) as the Board of Managers, with the prior written approval of a DH Majority, has agreed:

13.4.2.1 if the Transfer Notice is given (or deemed given) on or before the first anniversary of the Relevant Date the Issue Price;

13.4.2.2 if the Transfer Notice is given (or deemed given) between the first and second anniversaries of the Relevant Date, at 25 per cent of the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price;

13.4.2.3 if the Transfer Notice is given between the second and third anniversaries of the Relevant Date, at 50 per cent of the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price;

13.4.2.4 if the Transfer Notice is given between the third and fourth anniversaries of the Relevant Date, at 75 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;

13.4.2.5 if the Transfer Notice is given on or after the fourth anniversary of the Relevant Date at the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price.

SAVE for such Ordinary Shares which shall be referenced in the register of Shareholders of the Company as "Protected Shares", in which case the price shall always be the Fair Value thereof.

13.5 If the Shares are not acquired as provided in Articles 13.3 where there is a Good Leaver, the Company shall, if it may do so pursuant to law and out of its own resources, and without breach of any financing or like agreement (if any), acquire such Shares. If the Company is not able to do so the Shares may be transferred to a third party which is not a competitor of the Company at a price equal or greater to that at which the Shares were offered under Article 13.3

13.6 If the Management Shareholders or Management Holders hold any securities in the Company other than Shares, the provisions above shall apply mutatis mutandis.

Art. 14. Drag Along. If DH Shareholders wish to sell all of their Ordinary Shares and have jointly found a bona fide arm's length Third Party purchaser (a "Drag Purchaser") and agree terms for the sale to such purchaser of the Ordinary Shares of all the Shareholders in the Company then, on receipt of not less than five (5) Business Days written notification of such fact, each Shareholder (and as applicable Management Holders) other than the DH Shareholders will be required to accept the corresponding offer from the Drag Purchaser at the same price and on the same terms and conditions as agreed with the DH Shareholders and the Shareholders waive all rights of pre-emption or veto in respect of such Sale and analogous rights under the Articles or under any shareholder or like agreement between all or part of the Shareholders and the Company or otherwise for the purposes of the acceptance of such sale of Ordinary Shares and irrevocably appoint the Company as their attorney to effect such Sale. Provided that for the purposes of this Article a purchaser shall not be a Drag Purchaser if it is an entity which is in economic substance an Affiliate of DHN or is owned or controlled (indirectly or directly) by such an Affiliate.

Art. 15. Tag Along. No transfer of any Ordinary Shares may be made by any DH Shareholder to any Third Party unless the Person acquiring them (the "Acquiror") has made an offer to all Shareholders to acquire the same percentage of their Shares as is being transferred by the DH Shareholders at the same price and on the same terms and conditions as has

been offered to the DH Shareholders. Provided that the purpose of this Article a transfer by a DH Shareholder to any entity which is not in economic substance an Affiliate of DHN or is not owned or contributed by such type of Affiliate shall be deemed to be a transfer to a Third Party.

Art. 16. Change of Control. No transfer of any Ordinary Shares may be made by DH Shareholders if such transfer would give rise to a Change of Control unless the person to whom such Shares are transferred offers to acquire all Shares held by all the Shareholders (other than the DH Shareholders) at the same price as it is acquiring Shares from the DH Shareholders.

Art. 17. Information Shareholders. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law.

Art. 18. Accounting Year, Auditor.

18.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2007.

18.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

18.3 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 19. Distributions.

19.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

19.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 19.6.

19.3 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 06., on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

19.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 0. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.5 Preferential Distribution Right

19.5.1. Preferential Distribution Right of Class A Preferred Shares: For each year where a Class A Preferred Share is in issue in the Company (and starting for the first year on 28th June 2007), such Class A Preferred Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preferred A Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Class A Adjusted Value of such Class A Preferred Share of the Company for the relevant year (the "Class A Preferred Distribution Rights"). The Class A Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Class A Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and shall be calculated on the basis of a year of 365 days. In the event of a repurchase of Class A Preferred Shares, each such Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Class A Preferred Distribution Right related thereto and the Class A Subscription Price.

19.5.2 Preferential Distribution Right of Class B Preferred Shares: For each year where a Class B Preferred Share is in issue in the Company (and starting each time on the date of issue of the relevant shares), such Class B Preferred Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preferred B Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Class B Adjusted Value of such Class B Preferred Share of the Company for the relevant year (the "Class B Preferred Distribution Rights"). The Class B Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Class B Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and shall be calculated on the basis of a year of 365 days. In the event of a repurchase of Class B Preferred Shares, each such Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Class B Preferred Distribution Right related thereto and the Class B Subscription Price.

19.6 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made as follows:

19.6.1 Prior to a Trigger Event

19.6.1.1. an amount of half a percent (0.5%) of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares, then

19.6.1.2 the Class A Preferred Shares and the Class B Preferred Shares shall rank pari passu and receive (pro rata as the case may be) the Class A Preferred Distribution Right and the Class B Preferred Distribution Right, respectively, (each time less any amount received by the relevant Shareholders of such Class(es) under Article 0), then

19.6.1.3 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders holding Ordinary Shares pro rata to their holding in Ordinary Shares.

19.6.2 On (or after) a Trigger Event:

19.6.2.1 an amount of half a percent (0.5%) of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares, then

19.6.2.2. the Class B Preferred Shares shall receive their Class B Preferred Distribution Right less any amount received by the relevant Shareholders of such Class under Article 0; then

19.6.2.3 the Class A Preferred Shares shall receive their Class A Preferred Distribution Right less any amount received by the relevant Shareholders of such Class under Article 0; then

19.6.2.4 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders holding Ordinary Shares pro rata to their holding in Ordinary Shares.

Art. 20. Liquidation of the Company.

20.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

20.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

20.2.1 first an amount of half a percent (0.5)% of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares;

20.2.2 then to Class B Shareholders in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Class B Preferred Distribution Right pro rata to the share holding in such Class and the Class B Subscription Price, (less any amount received by the relevant Shareholders of such Class under Article 20.2.1);

20.2.3 then to Class A Shareholders in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Class A Preferred Distribution Right pro rata to the share holding in such Class and the Class A Subscription Price, (less any amount received by the relevant Shareholders of such Class under Article 20.2.1),

20.2.4 thereafter to all holders of Ordinary Shares in the Company pro rata to their holding in Ordinary Shares.

Art. 21. Sole Shareholder. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. Definitions.

Affiliate	Means with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Person; any collective investment scheme organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of that Person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents and in relation to a DH Shareholder, any person who is a partner in any DH Shareholder or an Affiliate of such a Person or any successor trustee or nominee for, or any company controlled by one or more of the DH Shareholders or the entities controlling such DH Shareholders and DHN
Articles of Incorporation BtD	Means the present Articles of Incorporation of the Company Means Bernard Hendrikus Franciscus ten Doeschot, living at 7522 PS Enschede, the Netherlands, Lonnekermeerweg 70, born in Hengelo (the Netherlands) at 23 April 1969
Change of Control	Means the occurrence in relation to a body corporate, if a Third Party (other than an Affiliate of that body corporate) acquires more than 50% of the shares issued by that body corporate, or more than 50% of the voting rights for the purpose of a meeting of the members of that body corporate and will arise in the case of the Company if the DH Shareholders or their Affiliates cease to hold at least 50% of the Shares

Class A Adjusted Value	Means the Class A Subscription Price of a Class A Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential distribution rights of such Class A Preferred Share in respect of the previous years which accumulated but have not been paid
Class B Preferred Shares	Means the shares of Class B with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation
Class A Preferred Shares	Means the shares of Class A with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation
Class A Subscription Price	Means the deemed subscription price of the relevant Class A Preference Shares at the time of subscription being € 170 per Class A Preferred Share
Class B Adjusted Value	Means the Class B Subscription Price of a Class B Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential distribution rights of such Class B Preferred Share in respect of the previous years which accumulated but have not been paid
Class B Subscription Price	Means the deemed subscription price of the relevant Class B Preference Shares at the time of subscription being € 170 per Class B Preferred Share
DH	Means Doughty Hanson & Co Managers Limited a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office located at 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, and registered under number 03015047 (or any successor thereof)
DH Majority	Means DH Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the DH Shareholders
DHN	Means Norit S.à.r.l. (RCS B 127.933)
DH Shareholder	Means any of DHN and IG Nominees and any Affiliate of DH, DHN or IG Nominees holding Shares and having signed a deed of adherence or like document for the purposes of acceding to a shareholder or like agreement between all or part of the Shareholders and the Company as a DH shareholder
Distributed Amount	Means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the General Meeting of Shareholders
Exit Event	Means a Sale or an IPO
Fair Value	Means in relation to Ordinary Shares, a value determined by a valuer agreed between a DH Majority and the relevant seller or failing agreement, a substantial accounting firm or a bank nominated on application of either party by the Chairman of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales or any successor body, who shall value the Ordinary Shares on the basis of a willing buyer and a willing seller without discount for any minority holder, who shall act as expert not as arbitrator and whose fees shall be met as determined by a DH Majority acting reasonably
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)
Group	Means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and "Group Member" shall have the corresponding meaning
IG Nominees	Means Doughty Hanson & Co 1 G Limited
IPO	Means an initial public offering of the Shares (or shares into which they have been converted or exchanged or of a new issue of shares in the Company or a holding company of the Company provided neither DH nor any holding company of DH shall be recognised as a holding company of the Company for these purposes)
Issue Price	Means the amount paid up on the relevant Shares (including any premium paid at the date of issue whether or not such sums are paid by the holder of the Shares) or where the Shares have been acquired by way of a transfer the transfer price paid for such Shares and means with respect the price to be considered at the issue of the Shares, for the Class A Preferred Shares, the Class A Subscription Price, for the Class B Preferred Shares, the Class B Subscription Price and with respect to the Ordinary Shares, one point five euro (€ 1.5)
Management Candidates	Means BtD, RK or individuals who are Management Shareholders or Management Holders;
Management Holders	Means an individual holder of shares or other interest in a Management Shareholder (or any corporate entity that holds and interest in a Management Shareholder) or holder of interest or other rights in Shares otherwise (including any beneficial holding, ownership or right) (and such persons who are qualified as "Managers" in any deed of adherence or otherwise in the event of a shareholder or like agreement between all or part of the Shareholders and the Company)

Management Majority	Means Management Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Management Shareholders
Management Representative	Means a representative appointed by the Management Majority, the first Management Representative being Norit II BV (pka Euroland Purification II BV)
Management Shareholder	Means Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II set up for the benefit of employees of the Group, and Norit II BV (pka Euroland Purification II BV) holding Shares and being a party to a shareholder or like agreement (if any) (by way of deed of adherence or otherwise) and such other entity or person to which Shares have been transferred in accordance with the Articles and which with the approval of a DH Majority is referred to as Management Shareholder
Ordinary Shares	Means the ordinary Shares of the Company with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation
Person	Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever
Preferred A Fair Value	Means the Class A Subscription Price of a Class A Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential (unpaid) distribution rights of such Class A Preferred Share pro tempore
Preferred A Rate	Means until the Rate Amendment Date 15% and after the Rate Amendment Date (included) 14.99%
Preferred B Fair Value	Means the Class B Subscription Price of a Class B Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential (unpaid) distribution rights of such Class B Preferred Share pro tempore
Preferred B Rate	Means 14.99%
Rate Amendment Date	Means 18 th December 2008
Relevant Date	Means 14 th April 2007
RK	Means René Johannes Henricus Maria Kuipers, living at 7625 RX Zenderen, the Netherlands, Elhorsterweg 5, born in Almelo (the Netherlands) at 9 February 1960
Sale	Means (i) the Sale Transfer of any interest in the Shares of the Company to any Person or group (whether in one transaction or a series of transactions) not being DHN or an Affiliate of DHN resulting in that Person or group alone or together with Persons acting together holding the right to exercise 50% or more of the voting rights at any general meeting of the Company; or (ii) the Sale Transfer (other than from one wholly owned subsidiary to another or from or to the Company to or from the wholly owned subsidiary) of substantially the whole of the undertaking, assets and property of the Group
Sale Transfer	Means the transfer of any interest in shares by way of sale, merger or any other form of disposition (including the creation of any Security Interest) for value
Security Interest	Means any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security
Shareholder Arrangement	Means a shareholder or like arrangement or agreement (if any) which may exist from time to time between all or part of the Shareholders of the Company and the Company or notified to the Company
Shareholders	Means the holders of Shares
Shares	Means all the shares in issue on the Company regardless of Class
Shares for Sale	Shares for which a transfer notice is deemed given under article 13
Third Party	means a person who is not Shareholder or an Affiliate of any Shareholder
Transfer	Means any transfer of one or more Shares or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly
Transferee	Means the Person to whom Shares are being Transferred
Trigger Event	Means an Exit Event, refinancing or winding up, or any repayment, sale or transfer of Class B Preferred Shares where Articles 14 to 16 apply

21. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 5,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Norit Alpha S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1358 du 4 juillet 2007.

Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial numéro 188 du 28 janvier 2009.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Laetitia Chaniol, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les vingt-deux millions sept cent mille (22.700.000) parts sociales ordinaires et cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe I en circulation représentant 100% du capital social émis de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six Euros (€22.887.166) sont dûment représentées à la présente assemblée.

II) Les associés représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Décision que tous les points de l'ordre du jour sont liés entre eux et qu'ils ne peuvent être passés qu'ensemble;

(B) Renomination des Parts Sociales Préférentielles de Classe I en Parts Sociales Préférentielles de Classe A et modification subséquente des statuts tel qu'indiqué dans les statuts modifiés et refondus au point (F) ci-dessous (les «Statuts Refondus»);

(C) Création d'une nouvelle classe de Parts Sociales, à savoir les Parts Sociales Préférentielles de Classe B et détermination des droits et obligations de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe B tel que décrit dans les Statuts Refondus ci-dessous; constat des dispositions relatives au rang des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, Parts Sociales Préférentielles de Classe B et Parts Sociales Ordinaires tel que décrit dans les Statuts Refondus;

(D) Augmentation du capital social émis d'un montant de trois millions trois cent soixante-deux mille sept cent quarante-cinq Euros (€ 3.362.745) par l'émission de (i) trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (3.333.333) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune et un prix de souscription total de cinq millions d'Euros (€ 5.000.000) et (ii) vingt-neuf mille quatre cent douze (29.412) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune et un prix de souscription total de cent soixante-dix Euros (€ 170) par part sociale (représentant un total de cinq millions quarante Euros (€ 5.000.040)) aux souscripteurs indiqués ci-dessous (les «Souscripteurs»), allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital, un montant égale à 10% de ce montant à la réserve légale et le solde à la prime d'émission distribuable:

Souscripteur	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Norit S.à r.l.	Ordinaire	2.470.617
Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited	Ordinaire	217.898
Norit II BV	Ordinaire	440.989
Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II	Ordinaire	203.829
TOTAL ordinaires	Ordinaires	3.333.333

Norit S.à r.l.	Préférentielles Classe B	27.028
Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited	Préférentielles Classe B	2.384
TOTAL PREFERENTIELLES CLASSE B	Préférentielles Classe B	29.412
Total parts sociales	/	3.362.745

(E) Autorisation et approbation d'émissions supplémentaires de Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant les droits tels qu'indiqués dans les Statuts Refondus, pour un montant total maximum de deux cent soixante-quatre mille sept cent cinq (264.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe B (en une seule ou en plusieurs tranches) pour un prix de souscription par Part Sociale Préférentielle de Classe B n'étant pas inférieur à cent soixante-dix Euros (€ 170) pendant une période se terminant le 31 décembre 2010 à Norit S.à r.l. et/ou Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited au moment de la souscription de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe B par Norit S.à r.l. et/ou Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited (le cas échéant) et paiement du prix de souscription par Part Sociale Préférentielles de Classe B souscrite;

(F) Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme des Statuts Refondus tels qu'annexés aux procurations, afin de refléter, entre autres, les modifications résultant des points de l'ordre du jour ci-dessus (et en particulier, sans limitation, l'article 5 relatif au capital social, l'article 19 relatif aux distributions et au rang des Parts Sociales, l'article 20 relatif à la dissolution et l'article 22 relatif aux définitions, le tout tel qu'indiqué dans les Statuts Refondus).

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé que tous les points de l'ordre du jour sont liés entre eux et qu'ils ne peuvent être passés qu'ensemble.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de renommer les Parts Sociales Préférentielles de Classe I en Parts Sociales Préférentielles de Classe A et de modifier en conséquence les statuts tel que décrit dans les Statuts Refondus de la Société décidés à la cinquième résolution.

L'assemblée a décidé de créer un nouvelle classe de Parts Sociales, à savoir les Parts Sociales Préférentielles de Classe B et de déterminer les droits et obligations de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe B tel que décrit dans les Statuts Refondus ci-dessous. L'assemblée a pris connaissance des dispositions de rang des Parts Sociales de Préférentielles de Classe A, des Parts Sociales Préférentielles de Classe B et des Parts Sociales Ordinaires dans les Statuts Refondus.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de trois millions trois cent soixante-deux mille sept cent quarante-cinq Euros (€ 3.362.745) par l'émission de (i) trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (3.333.333) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune et un prix de souscription total de cinq millions d'Euros (€ 5.000.000) et (ii) vingt-neuf mille quatre cent douze (29.412) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune et un prix de souscription total de cent soixante-dix Euros (€ 170) par part sociale (représentant un total de cinq millions quarante Euros (€ 5.000.040)) aux Souscripteurs indiqués ci-dessous, duquel un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales est alloué au capital, un montant égal à 10% de ce dernier à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

Souscripteur	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Norit S.à r.l.	Ordinaire	2.470.617
Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited	Ordinaire	217.898
Norit II BV	Ordinaire	440.989
Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II	Ordinaire	203.829
TOTAL ordinaires	Ordinaires	3.333.333
Norit S.à r.l.	Préférentielles Classe B	27.028
Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited	Préférentielles Classe B	2.384
TOTAL PREFERENTIELLES CLASSE B	Préférentielles Classe B	29.412
Total parts sociales	/	3.362.745

A la suite de quoi les Souscripteurs, tous représentés par Monsieur Ralph Beyer, prénommé, ont souscrit aux nouvelles Parts Sociales Ordinaires et aux nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe B dans les proportions ci-dessus.

Le prix de souscription total de dix millions quarante Euros (€ 10.000.040) pour les nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe B émises a été entièrement libéré en espèces.

Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée a ensuite décidé d'autoriser et d'approuver des émissions supplémentaires de Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant les droits tels qu'indiqués dans les Statuts Refondus, pour un montant total maximum de deux cent soixante-quatre mille sept cent cinq (264.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe B (en une seule ou en plusieurs tranches) pour un prix de souscription par Part Sociale Préférentielle de Classe B n'étant pas inférieur à cent soixante-dix Euros (€ 170) pendant une période se terminant le 31 décembre 2010 à Norit S.à r.l. et/ou Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited au moment de la souscription de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe B par Norit S.à r.l. et/ou Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited (le cas échéant) et paiement du prix de souscription par Part Sociale Préférentielles de Classe B souscrite.

Cinquième résolution

L'assemblée a finalement décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de refléter, entre autres, les modifications résultant des résolutions ci-dessus (et en particulier, sans limitation, l'article 5 relatif au capital social, l'article 19 relatif aux distributions et au rang des Parts Sociales, l'article 20 relatif à la dissolution et l'article 22 relatif aux définitions), le tout tel qu'indiqué dans les Statuts Refondus, afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination. Il est établi par les parties comparantes et tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société en la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Norit Alpha S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la loi concernée.

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré vers n'importe quel autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire de ses associés délibérant selon la forme requise pour les modifications des Statuts.

2.2 Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil de Gérance.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

2.4 Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées par le Conseil de Gérance à toute partie intéressée.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de tous titres, obligations, créances, notes et autres valeurs de participation de toute sorte, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des partenariats et faire ses opérations au travers de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de créances.

De manière générale, elle peut accorder assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou tout entité que la Société considère appropriée (y compris ascendantes et latérales), prendre des mesures de contrôle ou de supervision et exercer toute opération qu'elle considère comme utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt six millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent onze euros (€ 26.249.911) représenté par (i) vingt six millions trente-trois mille trois cent trente trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et (iii) vingt-neuf mille quatre cent douze (29.412) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, avec une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Gérant Unique, Conseil de Gérance.

6.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Conseil») composé au maximum par cinq (5) membres nommés comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des associés conformément aux dispositions mentionnés par la suite. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») ne sont pas nécessairement des Associés. Le Conseil de Gérance sera composé par le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés suivant les dispositions des articles 6.3, et 6.4 (sauf pour la période entre une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations) dûment enregistrée dans les minutes de cette Assemblée élue suivant les dispositions de cet Article.

6.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés selon l'article 11 lequel détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment et tout Manager remplacé à tout moment par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés.

6.3 Sous réserve de l'article 6.4, le Conseil de Gérance sera toujours composé de sorte que:

6.3.1 un maximum de trois (3) Membres du Conseil soient nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés par une Majorité DH (ces Membres du Conseil étant désignés comme les «Gérants DH» ou les «Membres du Conseil DH»), et

6.3.2 un maximum de deux (2) Membres du Conseil soient nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés par le Représentant de la Direction à condition que ces candidats soient des Candidats de la Direction (ce Membre du Conseil étant désigné comme le «Gérant de la Direction» ou le «Membre du Conseil de la Direction»).

6.4 La Majorité DH et le Représentant de la Direction, respectivement, peuvent renoncer (en partie ou en totalité), pendant la période que les Associés concernés pourront déterminer, au droit des Associés concernés de proposer des candidats aux élections du Conseil tel que prévu dans les présents Statuts. Dans le cas où la Majorité DH ou le Représentant de la Direction, respectivement, décident de mettre fin à cette renonciation et le notifient à la Société par écrit, la Société devra, dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette notification procéder à la convocation d'une Assemblée Générale des Associés pour élire des Membres du Conseil, tel qu'approprié.

Dans le cas où le Représentant de la Direction ne fournit pas de liste de candidats tel que prévu à l'article 6.3 dans les 10 jours après que demande lui en a été faite par la Société, le Représentant de la Direction (et le cas échéant, les Associés de la Direction) sera réputé avoir renoncé au droit de nommer des candidats. Dans le cas d'une telle renonciation (qu'elle soit expresse ou non) l'Assemblée Générale des Associés peut déterminer le nombre de Membres du Conseil en conséquence ou choisir ces Membres du Conseil librement.

Art. 7. Procédures du Conseil.

7.1 Le Conseil de Gérance doit élire un président parmi les Gérants DH.

7.2 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée à une réunion et si cette majorité comprend au moins une majorité de Gérants DH (présents ou représentés) et un (1) Membre du Conseil de la Direction (présent ou représenté). Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint dans l'heure qui suit celle prévue pour cette réunion, la réunion du Conseil doit être reconvoquée sept (7) jours minimum après la date de la réunion reconvoquée (à moins que tous les Membres du Conseil donnent leur accord pour un délai plus court) et une seconde réunion du Conseil tenue lors de laquelle le Conseil de Gérance peut valablement délibérer, agir et décider si une majorité des Gérants est présente ou représentée, cette majorité devant toutefois toujours inclure au moins deux (2) Gérants DH et, si le quorum de la première réunion n'a pas été atteint du fait qu'un nombre insuffisant de Membres du Conseil DH était présent ou représenté, un (1) Membre du Conseil de la Direction.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil avec un préavis de cinq (5) jours au moins, à moins que les affaires requièrent un délai plus court ou en cas d'urgence (jusqu'à 12 heures). Il peut être renoncé à la convocation par consentement unanime de tous les Gérants donné par écrit, par fax ou courrier électronique. Une notification séparée n'est pas requise pour des réunions individuelles tenues à des heures et lieux prescrits dans un emploi du temps préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

7.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de moyens de communications similaires qui permettent aux participants de communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance peut en plus, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolutions écrites unanimes. Les résolutions par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, résolutions et décisions seront prises expressément, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier électronique ou fax.

7.5 Tout Membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant aux Membres du Conseil participant à la réunion

de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Tout Gérant peut participer à toute réunion des Gérants en désignant, par écrit, fax ou courrier électronique, un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil peut représenter plus qu'un de ses collègues.

7.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises par vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion correspondante.

7.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants, l'un d'eux au moins devant être un Gérant DH ou tel que décidé lors de la réunion correspondante. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le président du Conseil ou par deux Gérants, l'un d'eux au moins devant être le Gérant DH ou tel que décidé lors de la réunion correspondante.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Signatures Engageantes.

8.1 Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration rentrant dans l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir dans toutes les circonstances pour le compte de la Société et de faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil dont un au moins doit toujours être un Membre du Conseil DH de la Société ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation) dont un au moins doit toujours être un Membre du Conseil DH.

Art. 9. Indemnisation du Conseil.

9.1 Les Gérants ne sont pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs devoirs.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été un Gérant ou un dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnables faites ou payées par elle en rapport avec toute réclamation, action, plainte ou procédure dans laquelle elle sera impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son rôle de Gérant ou de dirigeant et contre les montants payés ou effectués par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliquent à toutes les réclamations, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autres y compris les appels) actuelles ou attendues et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront inclure, sans limitations, les honoraires d'avocat, dépenses, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou dirigeant:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ces associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 En cas d'arrangement, à moins que l'arrangement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes appartient à chaque gérant, n'affectera pas d'autres droits dont un Gérant ou dirigeant pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou dirigeant et sera transmis aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense contre toute réclamation, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou dirigeants de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est directeur, gérant, associé, dirigeant, mandataire, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou dirigeant qui exerce la fonction de directeur, gérant, dirigeant ou employé ou autrement auprès d'une société ou entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de discuter et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Assemblées générales - Décisions des Associés.

11.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

11.2. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure où c'est permis par la loi) des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les Associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) devra représenter l'ensemble des Associés de la Société.

11.3 Les assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse apparaissant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'ensemble du capital social est représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.4 Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à compter de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

11.5 (i) Les décisions de l'Assemblée Générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. (ii) Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions ayant pour objet le changement de la nationalité de la Société devront être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales.

12.1 A l'exception de ce qui est prévu par les dispositions légales impératives, il pourra être renoncé à toute restriction de Transfert prévue par les présents Statuts par une décision des Associés représentant au moins 75% du capital social émis de la Société.

12.2 A moins qu'il en soit spécifiquement disposé autrement dans les présents Statuts, tout Transfert de Parts Sociales (entre Associés ou aux Personnes autres que les Associés (les «non-Associés»)) sera toujours sujet à, et ne sera effectif et reconnu par la Société que s'il est réalisé conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de Parts Sociales sera conditionnée par le respect des dispositions prévues par les présents Statuts.

12.3 Les Transferts de Parts Sociales seront soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social de la Société (sauf pour les Transferts entre, ou à tout Associés DH, et dans tous les cas qui soumis aux dispositions de l'article 12.1).

12.4 Tout Transfert de Parts Sociales doit, en outre, sauf si autrement disposé dans les présents Statuts et en particulier aux Articles 13, 14, 15 et 16, être sujet dans chaque cas à l'adhésion du Cessionnaire à un pacte d'associés ou accord du même type existant (le cas échéant) à ce moment là entre tous ou une partie des Associés et la Société, devenant partie à ce pacte.

12.5 A moins d'une approbation expresse par une Majorité DH, les Parts Sociales ne peuvent pas être soumises à, et aucun Associé ne peut créer, approuver la création, permettre la création ou la subsistance, d'une Sûreté sur les Parts Sociales de la Société.

12.6 Toute tentative de Transfert, d'une renonciation ou d'une création d'un intérêt (y compris la création d'une Sûreté) en violation des présents Statuts sera nul et non avenue et ne sera pas reconnu par la Société. Toute tentative d'un Transfert, d'une renonciation ou d'une création d'un intérêt (y compris la création d'une Sûreté) en violation des présents Statuts aura pour conséquences celles prévues dans tout pacte d'associés ou accord du même type existant (le cas échéant) à ce moment là entre tous ou une partie des Associés et la Société, y compris le droit de DHN (ou une partie désignée par elle) de se voir céder les Parts Sociales détenues par l'Associé de la Direction au Prix d'Emission.

Art. 13. Transferts par l'Associé de la Direction.

13.1 Après qu'un Associé de la Direction (ou le cas échéant un Détenteur de la Direction) qui a un intérêt dans des Parts Sociales en vertu de son statut d'employé ait donné un avis de démission ou cesse d'être employé d'un Membre du Groupe de la Société sans, pour quelque raison que ce soit, rester ou devenir un employé dans un autre Membre du Groupe de la Société (un «Employé Partant»), l'Associé de la Direction concerné est, sauf accord contraire d'une Majorité DH et du Détenteur de la Direction concerné censé, dans le délai de quinze (15) jours, à partir d'une des deux dates suivantes qui intervient le plus tôt, à savoir, soit la date de la cessation soit la date de la notification de la démission, donner un Avis de Transfert d'un montant déterminé à l'Article 13.4 ci-dessous en relation avec toutes ses Parts Sociales (si l'Associé de la Direction est un Employé Partant) ou (si l'Employé Partant est un Détenteur de la Direction) la pro-

portion des Parts Sociales que l'Associé de la Direction détient pour ou en relation avec le Détenteur de la Direction concerné.

13.2 A tout moment, dès qu'une Personne (qu'elle soit ou non un Détenteur de la Direction ou un Associé de la Direction) cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être un gérant ou un employé d'un Membre du Groupe (également un «Employé Partant») et devient à tout moment par la suite détenteur de Parts Sociales (ou d'un droit ou d'un intérêt y attaché) dans la Société en vertu d'un droit aux intérêts qu'il a acquis alors qu'il était gérant ou employé, il (ou, le cas échéant, l'Associé de la Direction détenant les Parts Sociales concernées) sera obligé et censé envoyer un Avis de Transfert en relation avec les Parts Sociales (ou droits ou intérêts y attachés) d'un montant déterminé à l'Article 13.4.

13.3 Sous réserve de l'Article 13.4, lors de la réception (ou réception réputée) par la Société d'un Avis de Transfert conformément à l'Article 13.1 et l'Article 13.2 ci-dessus, la Société est autorisée à allouer des Parts Sociales à la Vente (ou, le cas échéant, des droits et intérêts y attachés) au prix prévu à l'Article 13.4:

13.3.1 à une personne ou des personnes, le cas échéant, remplaçant (directement ou indirectement) l'Employé Partant comme employé ou gérant du Groupe (ou un Associé de la Direction si cette personne acquiert un intérêt) à condition que ce remplacement soit effectué dans les 60 jours de la date de l'Avis de Transfert;

13.3.2 à un trust ou un fonds qui détient ces Parts Sociales ou droits y attachés, le cas échéant, pour le bénéfice du gérant remplaçant ou des employés avec l'approbation d'une Majorité DH.

13.4 Le montant auquel les Parts Sociales (ou droits ou intérêts y attachés) doivent être offertes sous cet Article 13 doit:

13.4.1 dans le cas de décès ou retraite pour des raisons d'incapacité ou retraite à cause de l'âge de l'Employé Partant, ou dans le cas où le Conseil a approuvé que l'Employé Partant a rendu de bons et loyaux services au Membre du Groupe et quitte le Membre du Groupe sans qu'aucune faute ne lui soit imputée à la fin de la période de préavis, correctement signifié par cet Employé Partant, ou dans le cas où cet Employé Partant a été rendu redondant par le Membre du Groupe suite à la reconstruction matérielle d'une part significative des affaires du Membre du Groupe ou à la suite d'une vente du Membre du Groupe ou d'une partie des affaires du Membre du Groupe dans lequel il était employé ou s'il s'agit d'une personne que le Conseil, avec l'accord écrit préalable d'une Majorité DH, a accepté de traiter comme un bon quittant (un «Bon Quittant»), dans le cas des Parts Sociales Ordinaires, à leur Juste Valeur, ou, si plus élevé, au Prix d'Emission et dans le cas des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, la Juste Valeur Préférentielle:

13.4.2 dans tout autre cas différent de celui de l'Employé Partant (un «Mauvais Quittant») en relation avec les Parts Préférentielles de Classe A, la Juste Valeur Préférentielle et en relation avec les Parts Sociales Ordinaires aux montants suivants ou un montant plus élevé (qui n'excèdera pas sa Juste Valeur) que le Conseil de Gérance a accepté, avec l'accord écrit préalable d'une Majorité DH:

13.4.2.1 si l'Avis de Transfert est donné (ou réputé donné) le jour, ou avant le jour, du premier anniversaire de la Date Concernée, le Prix d'Emission;

13.4.2.2 si l'Avis de Transfert est donné (ou réputé donné) entre le premier et le deuxième anniversaire de la Date Concernée, à 25 pour cent de la Juste Valeur à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné (ou réputé donné) ou (si plus élevé) le Prix d'Emission;

13.4.2.3 si l'Avis de Transfert est donné entre le deuxième et le troisième anniversaire de la Date Concernée, à 50 pour cent de la Juste Valeur à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou réputé donné ou (si plus élevé) le Prix d'Emission;

13.4.2.4 si l'Avis de Transfert est donné entre le troisième et le quatrième anniversaire de la Date Concernée, à 75 pour cent de la Juste Valeur ou (si plus élevé) le Prix d'Emission;

13.4.2.5 si l'Avis de Transfert est donné le jour du quatrième anniversaire, ou ultérieurement, de la Date Concernée à la Juste Valeur à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou réputé donné ou (si plus élevé) le Prix d'Emission.

SAUF pour les Parts Sociales Ordinaires qui doivent être désignées dans le registre des Associés de la Société comme des «Parts Sociales Protégées», auquel cas le prix sera toujours la Juste Valeur.

13.5 Si les Parts Sociales ne sont pas acquises tel que prévu à l'Article 13.3. en relation avec un Bon Quittant, la Société pourra, conformément à la loi et par utilisation de ses propres ressources, et sans violation d'un contrat sur le financement ou contrat similaire (le cas échéant), acquérir les Parts Sociales. Si la Société n'est pas capable de le faire, les Parts Sociales peuvent être transférées à une tierce partie qui n'est pas un concurrent de la Société à un prix égal ou supérieur à celui auquel les Parts Sociales ont été offertes à l'Article 13.4.

13.6 Si les Associés de la Direction ou les Détenteurs de la Direction détiennent des titres dans la Société autres que des Parts Sociales, les dispositions ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis.

Art. 14. Drag Along. Au cas où les Associés DH désirent vendre la totalité de leurs Parts Sociales Ordinaires et ont trouvé conjointement une Tierce Partie acheteuse et de bonne foi (l'«Acquéreur Drag») et qu'ils conviennent des conditions de vente avec cet acquéreur des Actions Ordinaires détenues par tous les Détenteurs de Titres de la Société, alors, à la réception de la notification de ce fait dans un délai supérieur à cinq (5) Jours Ouvrables, chaque Associé (et si applicable, les Détenteurs de la Direction) autres que les Associés DH, seront obligés d'accepter l'offre correspondante de l'Acquéreur Drag-au même prix et aux mêmes conditions que celles convenues avec les Associés DH et les Associés conviennent à renoncer à tout droit de préemption ou veto en relation avec une telle Vente ou à tout droit analogue tel

que prévu par les Statuts ou tous pactes d'actionnaires ou contrat similaire entre les Associés et la Société ou autrement pour les besoins de l'acceptation de cette vente de Parts Sociales Ordinaires et nommer irrévocablement la Société comme leur mandataire pour effectuer cette Vente, sous réserve que pour les besoins de cet Article un acquéreur ne doit pas être un Acquéreur Drag si c'est une entité qui est en substance économique un Affilié de DHN ou est détenu ou contrôlé (indirectement ou directement) par cet Affilié.

Art. 15. Tag along. Aucun transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être effectué par un Associé DH à un Tierce Partie à moins que la personne les achetant (l'«Acquéreur») ait fait une offre à tous les Associés d'acquérir le même pourcentage de leurs Parts Sociales tel que transféré par les Associés DH à un prix égal et aux mêmes termes et conditions que ceux offerts aux Associés DH, dans la mesure que pour les besoins de cet Article un transfert par un Associé DH à toute entité qui n'est pas, en substance économique, un Affilié de DHN ou n'est pas détenue ou contrôlée par ce type d'Affilié sera considéré comme un transfert à un Tierce Partie.

Art. 16. Changement de Contrôle. Aucun transfert de Parts Sociales Ordinaires ne peut être effectué par les Associés DH si ce transfert a pour conséquence un Changement de Contrôle à moins que la personne à qui ces Parts Sociales sont transférées propose d'acquérir toutes les Parts Sociales détenues par tous les Associés (autre que les Associés DH) au même prix de d'acquisition que celui des Parts Sociales des Associés DH.

Art. 17. Informations des Associés. Les rapports financiers sont à la disposition des Associés au siège social de la Société. La Société fournira en plus aux Associés toutes les informations telles que prévues par la loi.

Art. 18. Année comptable.

18.1 L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre, excepté pour le première exercice comptable de la Société qui commencera à la date de constitution et s'achèvera le 31 décembre 2007.

18.2 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

18.3 Les opérations de la Société seront, si la Société compte plus de 25 Associés, soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes associé ou non. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés. Le commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause. Si les seuils prévus par la loi relatifs à la nomination d'un commissaire aux comptes sont respectés, les comptes de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprise.

Art. 19. Distribution.

19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale conformément aux dispositions prévues à l'Article 19.6.

19.3 Des dividendes intérimaires peuvent être décidés par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 19.6, sur la base d'états financiers préparés par le Conseil de Gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve légale.

19.4 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 19.6. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'affecter tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

19.5. Droit Préférentiel de Distribution

19.5.1. Droit Préférentiel de Distribution des Parts Sociales Préférentielles de Classe A: Pour chaque année où une Part Sociale Préférentielle de Classe A est émise dans la Société (et commençant pour la première année le 28 juin 2007), cette Part Sociale Préférentielle de Classe A ouvrira droit à son détenteur au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit annuel de distribution préférentielle cumulatif égal au Taux Préférentiel A (applicable au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur Ajustée de Classe A de cette Classe Préférentielle de Part Sociale de Classe A pour l'année en question (les «Droits Préférentiels de Distribution de la Classe A»). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe A non déclarés et non payés devront se cumuler (mais, afin d'éviter tout doute, ne seront pas dus jusqu'à ce que la déclaration ait été faite). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe A prennent naissance au jour le jour (sous réserve de ce qui précède) et sont calculés sur la base d'une année de 365 jours. Dans le cas d'un rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, chacune de ces Parts Sociales devra être rachetée pour un montant égal à tous les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe A accumulés y relatifs (et non payés) et au Prix de Souscription de la Classe A.

19.5.2. Droit Préférentiel de Distribution des Parts Sociales de Classe B: Pour chaque année où une Part Sociale Préférentielle de Classe B est émise dans la Société (et commençant chaque fois à la date d'émission des parts sociales

concernées), cette Part Sociale Préférentielle de Classe B ouvrira droit à son détenteur au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit annuel de distribution préférentielle cumulatif égal au Taux Préférentiel B (applicable au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur Ajustée de Classe B de cette Classe Préférentielle de Part Sociale de Classe B pour l'année en question (les «Droits Préférentiels de Distribution de la Classe B»). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe B non déclarés et non payés devront se cumuler (mais ne seront pas, afin d'éviter tout doute, dus jusqu'à ce que la déclaration ait été faite). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe B prennent naissance au jour le jour (sous réserve de ce qui précède) et sont calculés sur la base d'une année de 365 jours. Dans le cas d'un rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe B, chacune de ces Parts Sociales devra être rachetée pour un montant égal à tous les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe B accumulés y relatifs (et non payés) et au Prix de Souscription de la Classe B.

19.6. Toute distribution de dividendes à partir des bénéfices nets, bénéfices reportés et / ou prime d'émission ou réserves disponibles doit être faite comme suit:

19.6.1. Avant tout Evénement Déclencheur:

19.6.1.1. un montant d'un demi pourcent (0,5%) du Montant Distribué sera distribué de manière égale à tous les Associés au pro rata de leurs Parts Sociales, ensuite

19.6.1.2. les Parts Sociales Préférentielles de Classe A et les Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le même rang et recevront (au prorata, selon le cas) le Droit de Distribution Préférentielle de Classe A et le Droit de Distribution Préférentielle de Classe B, respectivement, (chaque fois, déduction faite de tout montant reçu par les Associés concernés de cette (ces) Classe(s) à l'Article 19.6.1.1), ensuite

19.6.1.3. le montant restant du Montant Distribué sera distribué de manière égale à tous les Associés détenant des Parts Sociales Ordinaires au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

19.6.2. Au moment (ou après) un Evénement Déclencheur:

19.6.2.1. un montant d'un demi pourcent (0,5%) du Montant Distribué sera distribué de manière égale à tous les Associés au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent, ensuite

19.6.2.2. les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, déduction faite de tout montant reçu par les Associés concernés de cette Classe à l'Articles 19.6.2.1, ensuite

19.6.2.3. les Parts Sociales Préférentielles de Classe A recevront leur Droit Préférentiel de Distribution de Classe A, déduction faite de tout montant reçu par les Associés concernés de cette Classe à l'Article 19.6.2.1., ensuite

19.6.2.4. le montant restant du Montant Distribué sera distribué de manière égale à tous les Associés détenant des Parts Sociales Ordinaires au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 20. Liquidation de la Société.

20.1 En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison que ce soit ou quelque soit le moment, la liquidation sera effectuée par des liquidateurs ou par le Conseil de Gérance alors en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

20.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, le solde restant sera payé:

20.2.1 premièrement, un montant d'un demi pourcent (0,5%) du Montant Distribué devra être distribué de manière égale à tous les Associés au prorata de leurs Parts Sociales;

20.2.2. ensuite, aux Associés de Classe B en règlement de tous Droits de Distribution Préférentiels de Classe B accumulés (et non payés), au prorata de leur détention de parts sociales de la Classe en question et le Prix de Souscription de Classe B, (moins tout montant reçu par les Associés concernés de ces Classes visé à l'Article 20.2.1);

20.2.3 ensuite aux Associés de Classe A afin de satisfaire tout Droit Préférentiel de Distribution de Classe A cumulé (mais non payé) au prorata de leur détention dans cette Classe et le Prix de Souscription de Classe A, (moins tout montant reçu par les Associés concernés de cette Classe à l'Article 20.2.1),

20.2.4 finalement, à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société au prorata de leurs détentions de Parts Sociales Ordinaires.

Art. 21. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société existera comme une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 22. Définitions.

Affilié

Signifie, en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, cette Personne; tout fonds commun de placement organisé par cette Personne (ou un de ses Affiliés), dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, dirigeant ou employé de cette Personne (ou un de ses Affiliés); et tout fonds de placement organisé par cette Personne pour le bénéfice de ses associés, dirigeants ou employés ou leurs subordonnés et, en relation avec un Associé DH, toute personne qui est associée de

	n'importe quel Associé DH ou un Affilié de cette Personne ou tout trustee qui lui succède ou prête-nom pour, ou toute société contrôlée par un ou plusieurs Associés DH ou toute entité contrôlant ces Associés DH et DHN
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou, le cas échéant dans la mesure permise par la loi, une résolution écrite des Associés)
Associés	Signifie un détenteur de Parts Sociales
Associé de la Direction	Signifie Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II BV étant constituée pour le bénéfice des employés du Groupe, et Norit II BV (pka Euroland Purification II BV) détenant des Parts Sociales et étant partie à un pacte d'associés ou à tout accord semblable (s'il existe) (au moyen d'un pacte d'adhésion ou autrement) et cette autre entité ou personne à qui des Parts Sociales ont été transférées conformément aux Statuts et avec l'accord d'une Majorité DH est désignée comme un Associé de la Direction.
Associé DH	Signifie chacun de DH N et IG Nominees et tout Affilié de DH, DHN ou IG Nominees détenant des Parts Sociales et ayant signé un pacte d'adhésion ou document similaire pour les besoins d'accession à un pacte d'associés ou pacte similaire entre tout ou une partie des Associés et la Société en tant qu'associé DH
BtD	Signifie Bernard Hendrikus Franciscus the Doeschot, demeurant à 7522 PS Enschede, Pays-Bas, Lonnekermeerweg 70, né à Hengelo (Pays-Bas) le 23 avril 1969
Candidats de la Direction	Signifie BtD, RK ou individus qui sont des Associés de la Direction ou des Détenteurs de la Direction
Cessionnaire	Signifie la Personne à qui des Parts Sociales sont Transférées
Changement de contrôle	Signifie l'arrivée, en relation avec un organe sociétaire, si une Tierce Partie (autre qu'un Affilié de cet organe sociétaire) acquiert plus de 50% des actions émises par cet organe sociétaire ou plus de 50% des droits de vote dans le but d'une réunion des membres de cet organe sociétaire et arrivera dans le cas de la Société si les Associés DH ou leurs Affiliés cessent de détenir au moins 50% des Parts Sociales
Date Correspondante	Signifie le 14 avril 2007
Date de Modification du Taux	Signifie le 18 décembre 2008
Détenteurs de la Direction	Signifie un individu détenteur de parts sociales ou autre intérêt dans un Associé de la Direction (ou tout personne morale qui détient un intérêt ou autres droits dans un Associé de la Direction (y compris toute détention bénéficiaire, propriété ou droit) (et les personnes qui sont qualifiées en tant que «Gérants» dans tout pacte d'adhésion ou autrement dans le cas d'un pacte d'associés ou autre accord entre tout ou partie des Associés et la Société
DH	Signifie Doughty Hanson & Co Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social situé à 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, et inscrite sous le numéro 03015047 (ou tout successeur de cette dernière)
DH N	Signifie Norit S.à r.l. (RCS B 127.933)
Événement Déclencheur	Signifie un Événement de Sortie, refinancement ou dissolution, ou tout remboursement, vente ou transfert de Parts Sociales Préférentielles de Classe B lorsque les Articles 14 à 16 s'appliquent
Événement de Sortie	Signifie une Vente ou une OPA
Groupe	Signifie la Société et ses filiales de temps à autre et «Membre du Groupe» aura la signification correspondante
IG Nominees	Signifie Doughty Hanson & Co 1 G Limited
Juste Valeur	Signifie pour toute Part Sociale Ordinaire, une valeur déterminée par un expert agréé par une Majorité DH et le vendeur concerné ou en cas d'absence d'accord, une firme comptable renommée ou une banque désignée sur demande d'une des parties par le Président de l'Institut des Experts Comptables d'Angleterre et Pays de Galles ou toute entité qui lui succéderait qui devra évaluer les Parts Sociales sur la base d'un acheteur qui le souhaite ou un vendeur qui le souhaite sans escompte pour les détenteurs minoritaires, qui devra agir en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et dont la commission sera déterminée par une Majorité DH agissant raisonnablement
Juste Valeur Préférentielle A	Signifie le Prix de Souscription de Classe A d'une Part Sociale Préférentielle de Classe A augmenté du montant des droits préférentiels de distribution cumulé (mais non payé) de cette Part Sociale de Classe A pro tempore

Juste Valeur Préférentielle B	Signifie le Prix de Souscription de Classe B d'une Part Sociale Préférentielle de Classe B augmenté du montant des droits préférentiels de distribution cumulé (mais non payé) de cette Part Sociale de Classe B pro tempore
Majorité DH	Signifie les Associés DH détenant la majorité simple des Parts Sociales détenues par les Associés DH
Majorité de la ction	Signifie les Associés de la Direction détenant une majorité simple des Parts Sociales détenues par les Associés de la Direction
Montant Distribué	Signifie le montant total de dividendes (y compris les dividendes intérimaires) déclarés par l'Assemblée Générale des Associés
OPA	Signifie une offre publique d'achat des Parts Sociales (ou parts sociales dans lesquelles elles ont été converties ou échangées ou d'une nouvelle émission de parts sociales dans la Société ou une société holding de la Société à condition que ni DH ni aucune société holding de DH ne soit reconnue comme une société holding de la Société à cette fin.
Pacte d'Associés	Signifie un pacte d'associés ou contrat similaire (le cas échéant) qui peut exister de temps à autre entre tous ou une partie des Associés de la Société et la Société ou notifié à la Société
Parts Sociales	Signifie toutes les parts sociales émises par la Société peu importe leur classe
Parts Sociales à la Vente	Signifie les Parts Sociales pour lesquels un avis de transfert est réputé donné suivant l'article 13
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les Parts Sociales ordinaires de la Société avec les droits et obligations prévus par les Statuts
Parts Sociales Préférentielles de Classe A	Signifie les parts sociales de Classe A avec les droits et les obligations prévus par les Statuts
Parts Sociales Préférentielles de Classe B	Signifie les parts sociales de Classe B avec les droits et les obligations prévus par les Statuts
Personne	Signifie toute personne physique ou morale de toute nature
Prix d'Emission	Signifie le montant payé pour les Parts Sociales concernées (y compris toute prime payée à la date d'émission, que ces sommes soient payées ou non par les détenteurs des Parts Sociales) ou lorsque les Parts Sociales ont été acquises par voie d'un transfert le prix de transfert payé pour ces Parts Sociales et signifie en relation avec le prix devant être considéré au moment de l'émission des Parts Sociales pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I, le Prix de Souscription et en relation avec les Parts Sociales Ordinaires, un virgule cinq euros (€ 1,5)
Prix de Souscription de Classe A	Signifie le prix de souscription réputé des Parts Sociales Préférentielles de Classe A concernées au moment de la souscription à savoir € 170 par Part Sociale Préférentielle de Classe A
Prix de Souscription de Classe B	Signifie le prix de souscription réputé des Parts Sociales Préférentielles de Classe B concernées au moment de la souscription à savoir € 170 par Part Sociale Préférentielle de Classe B
Représentant de la Direction	Signifie un représentant nommé par la Majorité de la Direction, le premier Représentant de la Direction étant Norit II BV (pka Euroland Purification II BV)
RK	Signifie René Johannes Henricus Maria Kuipers, résidant à 7625 RX Zenderen, Pays-Bas, Elhorsterweg 5, né à Almelo (Pays-Bas) le 9 février 1960
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société
Sûretés	Signifie toute hypothèque, droit réel, nantissement, droit de rétention, servitude, droit réel ou transfert ou tout autre accord ou transaction ayant pour effet de conférer une sûreté
Taux Préférentiel A	Signifie jusqu'à la Date de Modification du Taux 15%, et à compter de la Date de Modification du Taux (inclusive) 14,99%
Taux Préférentiel B	Signifie jusqu'à la Date de Modification du Taux 15%, et à compter de la Date de Modification du Taux (inclusive) 14,99%
Tierce Partie	Signifie une personne qui n'est pas un Associé ou un Affilié d'un Associé
Transfert	Signifie tout transfert d'une ou de plusieurs Parts Sociales ou tout droit ou intérêt, légal ou bénéficiaire, direct ou indirect, dans ces Parts Sociales, de quelque manière que ce soit, y compris par voie de vente, disposition, transfert, nantissement, servitude de toutes sortes, droit réel, cession ou autre; et «Transférer», «Transférant» ou «Transférées», «Transférable» seront interprétées dans le même sens

Transfert de Vente	Signifie le transfert de tout intérêt dans les Parts Sociales par la cession, fusion ou tout autre forme de disposition (incluant la création de toute Sûreté) contre valeur
Valeur Ajustée de Classe I	Signifie le Prix de Souscription des Parts Sociales Préférentielles de Classe I augmenté du montant des droits préférentiels de distribution cumulés de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe I cumulés mais non payés au cours des années précédentes
Valeur Equitable Préférée	Signifie le prix de souscription de Classe I des Parts Sociales Préférentielles de Classe I augmenté du montant des droits de distribution préférentielle cumulé (non payé) de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe I pro tempore
Vente	Signifie (i) le Transfer de Vente de tout intérêt dans les Parts Sociales de la Société à toute Personne ou groupe (que ce soit dans une transaction ou série de transactions) n'étant pas DH N ou un Affilié de DH N résultant de cette personne ou groupe seul ou ensemble avec des Personnes agissant ensemble détenant le droit d'exercer 50% ou plus des droits de vote à toute assemblée générale de la Société; ou (ii) le Transfer de Vente (autre que d'une filiale entièrement détenue à une autre ou de ou à la Société à ou de la filiale entièrement détenue) de substantiellement l'ensemble des engagements, avoirs et propriété du Groupe

Art. 23. Loi applicable.

Pour tout ce qui n'a pas été réglé par les présents Statuts, les Associés se référeront à la législation applicable.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 5.400,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER, L. CHANIOL, M. SCHINNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18313. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009068727/242/1266.

(090080407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

S.P.F. Vervalo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.195.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 6 mars 2009

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Nadi NAJJAR, administrateur de la Société, né le 11 mars 1969 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, en qualité de président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009068719/13.

(090080616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.041.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 13 février 2009

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateurs-délégués de la Société les personnes suivantes:

- Monsieur François GAUCHER, administrateur de la Société, né le 22 juillet 1964 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant 18, rue Brunel à F-75017 Paris,
- Monsieur Francis HERLAUT, administrateur de la Société, né le 24 mai 1961 à Neuilly Sur Seine (France), demeurant 11, rue de la Ferme à F-92200 Neuilly Sur Seine.

Leur mandat d'administrateurs-délégués prendra fin en même temps que leur mandat d'administrateurs.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009068721/17.

(090080621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Arbel International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 36.797.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 21 janvier 2009

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 57A, route d'Arlon, L-7513 MERSCH

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, demeurant au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

ARBEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

J.-R. BARTOLINI / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009068300/24.

(090080393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Rordi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.272.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 mai 2009

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Certifié conforme

RORDI HOLDING S.A.

N. THIRION / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009068308/24.

(090080376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Amenoffice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.100.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch, Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

- Le siège social des Administrateurs personnes morales de la société est modifiée comme suit:

* FIDIS S.A.R.L., Administrateur, représentée par Mademoiselle Céline BONVALET, Représentant Permanent, avec siège social au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086);

* FINDI S.A.R.L., Administrateur, représentée par Madame Nicole THIRION, Représentant Permanent avec siège social au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086);

* MADAS S.A.R.L., Administrateur et Président du Conseil d'Administration, représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, Représentant Permanent, avec siège social au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

Le 15 mai 2009.

MADAS S.A.R.L. / FINDI S.A.R.L.

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Représentée par Ch. FRANCOIS / Représentée par N. THIRION

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009068310/23.

(090080358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent soixante-septième (467.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.314.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent soixante-septième (467.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname:	Eikermann, Stefan
Straße:	Alt Schürkesfeld 26
Postleitzahl/Wohnort:	40670 Meerbusch
Geburtsdatum/Geburtsort:	29.01.68 / Krefeld
Beruf:	Unternehmensberater

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht bes-

chlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009068403/115.

(090080863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Accero S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.957,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.527.

—
Extrait de la résolution circulaire prise lors du conseil de gérance du 2 juin 2009

Conformément à la résolution circulaire prise lors du conseil de gérance, en date du 2 juin 2009, il a été décidé:

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour Accero S.à r.l.

SGG S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009068313/19.

(090080348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Morgan Stanley Global Emerging Markets Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 844.350,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.846.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du liquidateur prise en date du 26 mai 2009 que le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Pour Morgan Stanley Global Emerging Markets Holdings Lux Sarl (IN LIQUIDATION)

SGG S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009068314/18.

(090080334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 4 mai 2009

Par résolutions prises en date du 4 mai 2009, l'associé unique de la Société a renouvelé le mandat d'Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour un mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale des associés de la Société amenée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009069246/17.

(090081279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

JAPI, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.511.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009069210/10.

(090081027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Joint Bulk Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 38.727.

Le Bilan au 31.12.2008 et les documents y annexés ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009069211/11.

(090081028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

TCV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.016.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TCV Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009069212/13.

(090081034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Parfinance S.C.A. - SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 16.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009069196/10.

(090081003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Immobilier Logistik, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009069199/10.

(090081006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Global Garden Products C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.803.900,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 96.507.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia

Mandataire

Référence de publication: 2009069189/12.

(090081044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Argos Soditic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009069188/10.

(090081042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

KEBT Europe, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009069203/10.

(090081012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Aviartner LH2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.114.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 14 mai 2009

En date du 14 mai 2009, l'associé unique de la Société a décidé d'approuver les démissions des gérants suivants à compter du 1^{er} avril 2009 non-inclus:

- DiliVer 7 BVBA, en tant que gérant de la Société; et
- Robert Van Goethem, en tant que gérant de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants à compter du 1^{er} avril 2009:

- Mme Marie-Christine Recouvreur, gérant;
- M. Antoine Clauzel, gérant;
- Lys Conseil SPRL, gérant; et
- M. Peter Bluth, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aviartner LH2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009069277/22.

(090081051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Taylor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

Le Bilan au 30.11.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009069278/11.

(090081472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Aviartner LH3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.098.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 14 mai 2009

En date du 14 mai 2009, l'associé unique de la Société a décidé d'approuver les démissions des gérants suivants à compter du 1^{er} avril 2009 non-inclus:

- DiliVer 7 BVBA, en tant que gérant de la Société; et
- Robert Van Goethem, en tant que gérant de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants à compter du 1^{er} avril 2009:

- Mme Marie-Christine Recouvreur, gérant;
- M. Antoine Clauzel, gérant;
- Lys Conseil SPRL, gérant; et
- M. Peter Bluth, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aviartner LH3 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009069276/22.

(090081036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Nixis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.958.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2009

1. La démission de l'administrateur Monsieur Frédéric STEPPE, demeurant à 60, rue de la Vallée B-5310 Hanret, est acceptée avec effet rétroactif à la date du 1^{er} avril 2009.

2. Monsieur Luc VAN NEROM, demeurant à 93, Appelboomstraat, B-1602 St-Pieters-Leeuw, est nommé administrateur avec effet rétroactif à la date du 1^{er} avril 2009 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2012. Il pourra représenter la société par sa seule signature.

3. La démission du délégué à la gestion journalière Monsieur Frédéric STEPPE, demeurant à 60, rue de la Vallée, B-5310 Hanret, est acceptée avec effet rétroactif à la date du 1^{er} avril 2009.

4. Monsieur Luc VAN NEROM, demeurant à 93, Appelboomstraat, B-1602 St-Pieters-Leeuw, est nommé délégué à la gestion journalière avec effet rétroactif à la date du 1^{er} avril 2009 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2012. Il pourra représenter la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

P. GOFFINET

Administrateur

Référence de publication: 2009069272/21.

(090081595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Advisory & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.027.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 mai 2009

Résolutions

1. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Reynders Michel, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg,
- Monsieur Garbuio Walter, demeurant professionnellement au 167, route de Longwy L-1941 Luxembourg,
- Monsieur Stupazzini Fabio, demeurant professionnellement au 167, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

2. Est nommé à la gestion journalière:

- Monsieur Reynders Michel, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, qui par sa seule signature à le pouvoir de représenter la société.

Pour extrait conforme

P GOFFINET

Administrateur

Référence de publication: 2009069273/19.

(090081602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Nixxis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.045.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2009

1. La démission de l'administrateur Monsieur Frédéric STEPPE, demeurant à 60, rue de la Vallée B-5310 Hanret, est acceptée avec effet rétroactif à la date du 1^{er} avril 2009.

2. Monsieur Luc VAN NEROM, demeurant à 93, Appelboomstraat, B-1602 St-Pieters-Leeuw, est nommé administrateur avec effet rétroactive à la date du 1^{er} avril 2009 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013. Il pourra représenter la société par sa seule signature.

3. La démission du délégué à la gestion journalière Monsieur Frédéric STEPPE, demeurant à 60, rue de la Vallée, B-5310 Hanret, est acceptée avec effet rétroactif à la date du 1^{er} avril 2009.

4. Monsieur Luc VAN NEROM, demeurant à 93, Appelboomstraat, B-1602 St-Pieters-Leeuw, est nommé délégué à la gestion journalière avec effet rétroactive à la date du 1^{er} avril 2009 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013. Il pourra représenter la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

P. GOFFINET

Administrateur

Référence de publication: 2009069271/21.

(090081591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Quinlan Private Golub (Luxembourg) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 102.423.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 30 janvier 2009 que:

- Monsieur Matthew Charles Fleming, demeurant professionnellement à Dublin 4, 8 Raglan Road, Ballsbridge, République d'Irlande, a été nommé comme nouveau gérant de la société pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009069270/14.

(090081581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Hartwig & Kentner Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 19.948.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour extrait conforme,

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009069249/19.

(090081267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Caesar Finance 1999 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.170.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2009

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et les mandats d'administrateur de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Ernst & Young S.A., ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour extrait conforme,

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009069247/19.

(090081272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.676.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 8 mai 2009

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 8 mai 2009, les parts de la société ont été transférées comme suit:

H2O FundCo S.à r.l., a transféré 250 parts ordinaires de 50 Euro détenues dans la Société à Sasori, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Frederik Kuiper / Claudine Schinker

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2009069274/16.

(090081000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Aurelia Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.735.

—
Les Associés de Aurélia Capital (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eva Tzima de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 20 mai 2009;
- de nommer Mark Engelbrecht, ayant son adresse professionnelle au 55 Baker Street, W1U 8EW Londres, Royaume-Uni, Gérant, avec effet au 20 mai 2009 et pour une durée indéterminée;
- d'accepter la démission de Vasilios Trikoupis de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 20 mai 2009;
- de nommer Irène Savvides, ayant son adresse professionnelle au 16, Pantelis Catelaris Street, 1097 Nicosia, Chypre, Gérant, avec effet au 20 mai 2009 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Séverine Canova

Gérante

Référence de publication: 2009069275/17.

(090081002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

ifb Lux-Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.295.

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Es geht aus einem Übertragungsvertrag von Gesellschaftsanteilen vom 4. Juni 2009 hervor, daß die ifb Lux S.A., eine société anonyme nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, neunundvierzig (49) Gesellschaftsanteile, die sie in der Gesellschaft ifb Lux Audit S.à r.l., eine société à responsabilité limitée nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, hielt, an Herrn Kurt Lallemand, Wirtschaftsprüfer, geboren am 25. Dezember 1975, in Völkingen, wohnhaft in D-41564 Kaarst, Girmes-Kreuz-Strasse, 56, mit sofortiger Wirkung übertragen hat.

Im Namen und auf Rechnung der Gesellschaft.

Luxemburg, den 5 Juni 2009.

Georges Wirtz

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2009069218/19.

(090081103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Lux Star International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.600.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.494.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels de la Société au 31 octobre 2008, ayant été déposés le 22/05/09 sous la référence L090074053.05, comportaient une erreur à la page 5. L'adresse de MTD Asia Hong Kong Limited n'est pas "1209 Orange Street Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA" comme mentionné dans la version déposée mais "Suites 1002-03 AON China Building 29 Queens Road Central, Hong Kong".

La version rectifiée du bilan au 31 octobre 2008 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lux Star International S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009069287/18.

(090081500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

WP III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 285.150,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.279.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 avril 2009, que WP XIII INVESTMENTS S.à r.l. a transféré 1.807.900 parts sociales à

- WP III Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119279.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

- WP III Investments S.à r.l.	1.807.900
- WP XIII INVESTMENTS S.à r.l.	285.150

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

WP III INVESTMENTS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009069215/21.

(090081014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

WP XIII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 455.301,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.797.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 avril 2009, que WP VIII Investments LLC a transféré 611.249 parts sociales à

- WP XIII INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140797.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

- WP VIII Investments LLC	455.301
- WP XIII INVESTMENTS S.à r.l.	611.249

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

WP III Investments S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009069214/21.

(090081019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

TipSoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIPSOFT SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2009069119/12.

(090081402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Dennemeyer & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.578,70.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 21.880.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 11 mai 2009 que DENNEMEYER TRUST a transféré ses 1050 parts à

- DATATRUST S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15248.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

- DATATRUST S.A. 1200 parts
- FINLINE S.A. 800 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

DENNEMEYER & Co S.A R.L

Signature

Référence de publication: 2009069216/21.

(090081021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Tunistex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.991.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009069282/12.

(090081462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Mansura Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.184.

Il résulte des résolutions des associés en date du 04 mai 2009, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 16 avril 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé sous le numéro B9098 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, et dont le siège social se situe 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg

2. Le siège social de Mansura Luxembourg Holding S.à r.l. se situe désormais:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANSURA LUXEMBOURG HOLDING S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009069308/21.

(090081431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Roseville Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.502.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2009.

Pour: ROSEVILLE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009069292/15.

(090081509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Ivernest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 27.985.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2009.

Pour: IVERNEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009069291/15.

(090081505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Morgan Stanley Alzette S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.246.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 28 mai 2009

En date du 28 mai 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer

- Monsieur Magnus LARSEN, né le 1^{er} juillet 1968 à Boras, Suède, ayant comme adresse professionnelle 5A, Hovslargatan, Floor 01, S-11148 Stockholm, Suède, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Magnus LARSEN, gérant de classe A
- Monsieur Eugène WONG, gérant de classe A
- Monsieur Paul MOUSEL, gérant de classe B
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, gérant de classe B
- Monsieur Adrian MASTERSON, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Morgan Stanley Alzette S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009069213/24.

(090081010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

International Finance Development Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 21.124.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2009.

Pour: INTERNATIONAL FINANCE DEVELOPMENT COMPANY en abrégé "I.F.D.C."

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009069290/15.

(090081502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Cantac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.138.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2009.

Pour: CANTAC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009069293/15.

(090081510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Sustainable Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.730.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date de 1^{er} avril 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alan DUNDON de son poste de gérant B de la société avec effet au 1^{er} avril 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marie-Catherine BRUNNER de son poste de gérant B de la société avec effet au 1^{er} avril 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Eric MAGRINI de son poste de gérant A de la société avec effet au 1^{er} avril 2009.

Quatrième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eric MAGRINI né le 20 avril 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} avril 2009.

Cinquième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Philippe TOUSSAINT né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} avril 2009.

Cinquième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Xavier SOULARD né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} avril 2009.

Sixième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009069315/36.

(090081417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pegaso Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 119.008.

—
Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé de la société prise le 18 mai, 2009.

- L'associé décide de transférer, avec effet au 1^{er} juin 2009, le siège social de la société au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- L'associé décide d'accepter la démission du conseil de gérance de la société, ayant effet au 1^{er} juin 2009, de Mr. Christophe Velle, Mr. Sandro Capuzzo et Mme. Gabrielle Mingarelli.

- L'associé décide de nommer gérants de la société, avec effet au 1^{er} juin 2009 et pour une durée indéterminée, Mr. Salvatore Cerchione et Mr. Mattia Danese, ayants leur adresse professionnelle au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

La composition du conseil de gérance est désormais la suivante:

Mr. Salvatore Cerchione, gérant;

Mr. Mattia Danese, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pegaso Finance S.à.r.l.
Mattia Danese
Mandaté a cet effet*

Référence de publication: 2009069304/22.

(090081464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Granite Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.612.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 mai 2009

Messieurs Georges DIEDERICH et Régis DONATI sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Louis VEGAS-PIERONI est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
GRANITE FIN S.A.
Georges DIEDERICH / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009069383/20.

(090081670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

H.B.A. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 29.675.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 juin 2009, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société H.B.A. HOLDING S.A., avec siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Me Pierre-Yves Genot, avocat demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves Genot

Le liquidateur

Référence de publication: 2009069310/18.

(090081242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Henkel Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.690.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 mai 2009

Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs:

- Karl-Heinz MICHAELIS,
- Wolfgang KNAUF,
- Lambert SCHROEDER,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

L'Assemblée décide de nommer en tant que Réviseur Indépendant de la société KPMG AUDIT, 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour la société HENKEL RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009069374/18.

(090081647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Association Internationale Sukyo Mahikari A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7411 Ansembourg, 10, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg F 1.074.

—
Société constituée suivant acte sous seing privé du 9 juin 1996.

Statuts publiés au Mémorial C n° 510 du 10 octobre 1996.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale extraordinaire tenue le 2 mai 2009 que les statuts ont été modifiés comme suit:

" **Art. 10.1.** L'Association est administrée par un Comité de direction, composé de quatre Administrateurs au minimum et de neuf Administrateurs au maximum, élus par les Membres actifs.

Cinq mandats d'Administrateurs seront d'office réservés de la façon suivante:

- un mandat à l'Association de droit français SUKYO MAHIKARI France, enregistrée à Paris sous le numéro SIRET 380 497 230 00082
- quatre mandats à l'Association de droit japonais SUKYO MAHIKARI, préqualifiée, dont le Président du Comité de direction.

Les Administrateurs restants sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des Membres actifs."

" **Art. 10.3.** Si un siège du Comité de direction devient vacant entre deux Assemblées générales, ou si le nombre des Membres du Comité de direction devenait inférieur à *cinq* , le Comité de direction pourra pourvoir provisoirement au remplacement de ce membre, de telle sorte qu'il soit toujours constitué d'un minimum de *cinq* membres.

Il est procédé au remplacement définitif à la plus prochaine Assemblée générale, mais les actes accomplis par le Comité de direction durant cette période sont valables."

" **Art. 7.1.** L'Assemblée générale des membres actifs est compétente pour le changement de statuts, la nomination et la révocation des Administrateurs, l'approbation des comptes et des budgets, la dissolution volontaire de l'association et l'exclusion d'un Membre.

Elle se réunit de plein droit tous les ans, au siège social de l'association, à Ansembourg ou à l'endroit indiqué sur la convocation sous la direction du Président du Comité de direction.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année *le samedi avant le premier dimanche* du mois de mai."

" **Art. 7.2.** La convocation sera *faite par lettre ordinaire ou lettre recommandée ou par email (avec confirmation)* , accompagnée de tous les points de l'ordre du jour, envoyée au moins quinze jours avant la réunion.

Pour les cas d'urgence ou lorsque le Comité de direction ou un cinquième des Membres actifs en fait la demande, une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par télécopie ou télégramme, ceci à tout moment et à toute période de l'année."

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009068529/38.

(090080856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Inspicio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.416.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.460.

—
*Extrait du contrat de cession
de parts de la société du 18 mars 2009*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 18 mars 2009, Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 847,672 parts sociales de catégorie A à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 847,672 parts sociales de catégorie B à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 847,672 parts sociales de catégorie C à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 847,672 parts sociales de catégorie D à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 847,672 parts sociales de catégorie E à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 847,672 parts sociales de catégorie F à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 847,672 parts sociales de catégorie G à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 847,672 parts sociales de catégorie H à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 847,672 parts sociales de catégorie I à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 847,672 parts sociales de catégorie J à 3i Nominees Limited avec effet immédiat.
- 277,009 parts sociales de catégorie A à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 277,004 parts sociales de catégorie B à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 277,004 parts sociales de catégorie C à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 277,004 parts sociales de catégorie D à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 277,004 parts sociales de catégorie E à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 277,004 parts sociales de catégorie F à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 277,004 parts sociales de catégorie G à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 277,004 parts sociales de catégorie H à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 277,004 parts sociales de catégorie I à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 277,004 parts sociales de catégorie J à 3i EFV Nominees a Limited avec effet immédiat.
- 307,050 parts sociales de catégorie A à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.
- 307,049 parts sociales de catégorie B à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.

- 307,049 parts sociales de catégorie C à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.
- 307,049 parts sociales de catégorie D à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.
- 307,049 parts sociales de catégorie E à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.
- 307,049 parts sociales de catégorie F à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.
- 307,049 parts sociales de catégorie G à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.
- 307,049 parts sociales de catégorie H à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.
- 307,049 parts sociales de catégorie I à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.
- 307,049 parts sociales de catégorie J à 3i EFV Nominees b Limited avec effet immédiat.

- 92,868 parts sociales de catégorie A à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.
- 92,864 parts sociales de catégorie B à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.
- 92,864 parts sociales de catégorie C à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.
- 92,864 parts sociales de catégorie D à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.
- 92,864 parts sociales de catégorie E à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.
- 92,864 parts sociales de catégorie F à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.
- 92,864 parts sociales de catégorie G à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.
- 92,864 parts sociales de catégorie H à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.
- 92,864 parts sociales de catégorie I à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.
- 92,864 parts sociales de catégorie J à 3i PVLN Nominees Limited avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Xavier De Cillia
Manager

Référence de publication: 2009068513/55.

(090080741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Triplas Synthetic CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.832.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009068554/10.

(090080295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Axel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 71.746.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 mai 2009, Mr. LO PRESTI Ludovic, demeurant prof. au 52, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, Mr. Jérémy WINDSINGER, demeurant prof. au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, et Monsieur Matthieu VAN DE CASTEELE, demeurant prof. au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement des sociétés KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A. et VALON S.A. démissionnaires; la société AFB International Consulting S.à.R.L. avec siège social au 52, rue de Vianden à L-2680 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de AUDIT TRUST S.A., démissionnaire.

Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

La même assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 52, rue de Vianden à L-2680 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour AXEL FINANCE S.A., société anonyme
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Liette Heck
Vice-President / -

Référence de publication: 2009068321/23.

(090080775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Vietnam Resource Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.089.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 mai 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mai 2009 a pris la résolution suivante:

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10 rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour VIETNAM RESOURCE INVESTMENTS S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009068311/19.

(090080354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Sitaro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.301.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 mai 2009

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

2. La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs de la Société, est actée comme suit:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur François MESENBURG, employé privé, demeurant professionnellement au 95, rue Principale, L-6833 Biwer.

3. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009068298/23.

(090080542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Rhea, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 27.311.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société RHEA
ACSG (EUROPE)
Signature

Référence de publication: 2009068561/12.

(090080309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Surassur, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 52.440.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SURASSUR
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2009068562/12.

(090080311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.794.262,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.867.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&C Holdco S.à.r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009068654/13.

(090080909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Accero Canada Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.245.

Extrait de la résolution circulaire prise lors du conseil de gérance du 2 juin 2009

Conformément à la résolution circulaire prise lors du conseil de gérance, en date du 2 juin 2009, il a été décidé:

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour Accero Canada Holdings S.à r.l.
SGG S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009068312/19.

(090080349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

**Aida Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GS Lux Debt Holdings IV S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.053.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of May.
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C., here represented by Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors VI, L.L.C., here represented by Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the partners of GS Lux Debt Holdings IV S.à r.l. formerly Moorea 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 142053 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on September 16, 2008, published in the Memorial C on October 17, 2008 number 2548 and whose bylaws have been amended for the last time by a deed of Maître Paul FRIEDERS, prenamed on January 13, 2009 and published in the Memorial C on March 17, 2009 number 576.

After this had been set forth, the partners of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners decide to amend the corporate name of the Company from "GS Lux Debt Holdings IV S.à r.l." to "Aida Holdings S.à r.l." and amend article 2 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is "Aida Holdings S.à r.l."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le septième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Advisors, L.L.C., ici représenté par Pierre LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des 'Exempted Limited Partnerships' dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Offshore Advisors L.L.C., ici représenté par Pierre LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, un 'Kommanditgesellschaft' constitué et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculé au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son 'managing limited partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représenté par Pierre LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4210108, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Advisors VI, L.L.C., ici représenté par Pierre LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée GS Lux Debt Holdings IV S.à r.l. anciennement Moorea 2 S.à r.l., ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 142053 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire résidant à Luxembourg le 27 septembre 2008, publié au Mémorial C le 17 octobre 2008 numéro 2548 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, susmentionné le 13 janvier 2009 et publié au Mémorial C le 17 mars 2009 numéro 576.

Ceci ayant été exposé, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "GS Lux Debt Holdings IV S.à r.l." à "Aida Holdings S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "Aida Holdings S.à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Pierre Lancelin, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2009 LAC/2009/ 17915 Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009069003/202/107.

(090081433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.